TL2965

28/9/78

M. Ayala Lasso (Equateur)

sur la nécessité suprême d'une paix dans la justice et d'une justice dans la liberté.

M. CORREA GAGO (Portugal) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'adresser à Son Exc. M. Indalecio Lievano mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. C'est avec le plus grand plaisir que nous voyons l'Assemblée générale présidée par un représentant d'un pays d'Amérique latine, ami du Portugal, auquel nous sommes unis par tant de traditions communes et tant de liens historiques. Nous sommes sûrs, Monsieur le Président, que vous apporterez à ce débat la précieuse expérience d'une vie entière consacrée aux affaires internationales dans la riche tradition juridique de l'Amérique latine, et plus particulièrement de la diplomatie colombienne, à laquelle s'ajoute l'esprit et l'amour de la liberté qui ont inspiré l'héroïsme de Bolivar.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage aux éminentes qualités de votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, qui a su diriger avec tant de bonheur les activités des Nations Unies au cours de l'année.

M. Corrêa Gago (Portugal)

Je voudrais aussi saluer le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. Je pense à l'intérêt qu'il a consacré au processus de décolonisation suivi par le Portugal et à ses efforts permanents de paix, qui montrent si bien le dévouement, la compétence et les qualités humaines dont il a toujours fait preuve dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Je voudrais, enfin, adresser des salutations fraternelles aux Iles Salomon, admises cette année à l'Organisation des Nations Unies, portant à 150 le nombre des Etats Membres des Nations Unies, trois fois le nombre de pays que comptait l'Organisation à la date de sa création. Ainsi les Nations Unies franchissent un pas de plus - et un pas important - vers la réalisation d'un des objectifs les plus nobles qu'elles se soient fixés : l'universalité. Puisque je parle d'universalité, il me parait opportun, en ce moment où nous commençons notre travail à l'Assemblée générale, d'examiner la position des Nations Unies dans le monde. A cet égard, je voudrais souligner à quel point ma délégation partage les préoccupations dont parle le Secrétaire général dans son rapport, à savoir la nécessité de renforcer le prestige des Nations Unies, de donner plus d'efficacité à leurs activités et de fournir à l'Organisation les moyens d'exercer une influence décisive dans les situations de conflit que connaît notre monde.

Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, écrit avec la fermeté et la clarté coutumières fruits de son expérience et de sa connaissance des problèmes, l'objectif essentiel de l'Organisation des Nations Unies au moment de sa création était d'assurer la paix et la justice parmi les nations, et surtout de protéger les petits pays ou ceux qui n'ont pas de moyens suffisants d'assurer leur légitime défense. Nous devons reconnaître que les Nations Unies n'ont pas toujours pu s'acquitter de cette fonction essentielle ou, ce qui est peut-être plus important, garantir la mise en oeuvre de leurs propres décisions. Cet état de choses affecte la confiance que les Etats Membres devraient avoir en l'Organisation; il faut donc d'y porter remède. Nous sommes convaincus qu'il convient d'accorder aux Nations Unies les moyens nécessaires pour leur permettre de jouer de manière immédiate et permanente leur rôle de garant de la paix. Le Portugal soutient tout particulièrement toutes les initiatives visant à renforcer les forces de maintien de la paix des Nations Unies, et singulièrement la création d'une force de réserve à laquelle on pourrait faire appel en cas d'urgence.

M. Corrêa Gago (Portugal)

Nous reconnaissons, certes, que la tâche des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix a été difficile au long des années, mais nous sommes convaincus que ces opérations des Nations Unies, à bien des moments graves de la vie internationale, ont été sans prix.

L'ordre du jour de l'Assemblée nous présente une longue série de problèmes qui prennent des dimensions générales dans notre monde interdépendant, des problèmes dont la gravité menace si souvent la paix et la sécurité internationales. En tant que représentants de la communauté des nations, nous avons le devoir, lorsque nous devons étudier, analyser et discuter ces problèmes, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte, à ses principes et à ses pratiques, de ne pas ménager nos efforts pour contribuer à leur solution. Cette volonté politique, cette détermination, qui inspire notre délégation est entièrement conforme aux traditions de la diplomatie portugaise, que nous avons retrouvées. Tout au long de l'histoire, avec une vision profondément humaniste de la vie, nous avons préconisé et pratiqué l'arbitrage, la conciliation, le dialogue et les négociations pacifiques en tant que méthodes de règlement des conflits. Et nous pensons que le moment est venu pour nous de rechercher, au sein de l'Organisation, une présence qui permette au Portugal de poursuivre cette tradition d'une manière efficace et féconde pour la communauté internationale.

Frappé d'ostracisme ici pendant près de 25 ans, le Portugal, qui a achevé son processus de décolonisation et renforcé ses institutions démocratiques, a aujourd'hui le droit le plus juste et le plus légitime à participer pleinement à la vie internationale et à coopérer ouvertement, à tous les niveaux, avec les organes et institutions des Nations Unies. Nous pensons que la longue expérience humaine que mon pays a acquise au long de son histoire pourrait rendre de précieux services à la cause de la compréhension plus grande entre les peuples d'origines et de cultures si variées qui, aujourd'hui, forment la communauté des nations.

Pour donner la preuve éloquente de toute la richesse de cette expérience, je ferai remarquer que, très naturellement, je peux m'exprimer ici en portugais, langue que parlent aujourd'hui près de 150 millions de personnes représentées ici par plusieurs Etats souverains auxquels j'adresse, du haut de cette tribune, mes voeux les plus fraternels et les plus cordiaux.

M. Corrêa Gago (Portugal)

C'est en pensant aux idéaux que je viens d'évoquer que nous examinons la grave situation au Moyen-Orient et que nous nous félicitons de toutes les initiatives qui ont été prises pour que la paix puisse régner à nouveau dans cette région. Ces initiatives, qui nous semblent devoir être poursuivies avec le courage moral et politique nécessaire, ont apporté de l'espoir à tous ceux qui reconnaissent que la persistance de tensions dans la région pourrait facilement déboucher sur une nouvelle guerre aux proportions incalculables, entraînant de grandes souffrances pour les hommes et beaucoup de destructions matérielles. En dépit des obstacles et des difficultés restant à surmonter, en dépit des doutes et des soupçons naturels, l'écho que ces gestes de paix ont trouvé auprès des peuples les plus touchés par les problèmes de la région et leurs répercussions dans le monde nous amènent à prévoir la possibilité d'une solution moins arbitraire, plus juste, pour les populations, les valeurs et les intérêts qui se trouvent en jeu. Nous appuyons la pleine mise en oeuvre des résolutions adoptées par l'Organisation à cet égard. Unis que nous sommes par des liens historiques et culturels importants aux divers peuples du Moyen-Orient, c'est avec l'attention et le soin les plus grands que nous suivons toutes les mesures prises en vue d'une solution qui pourrait donner à tous les Etats de la région le droit d'exister en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M. Correa Gago (Portugal)

Pour nous, il est indispensable que cette solution respecte les droits des Palestiniens et assure la réalisation de leurs espérances légitimes et de leurs aspirations. N'oublions pas que les Palestiniens sont, dans leur propre pays, les principales victimes d'un conflit qui dure depuis plus de 30 ans. Mais il convient de préciser une chose : il n'y aura jamais de paix au Moyen-Orient - la paix supposant la reconnaissance mutuelle des Etats et le plein respect de leurs frontières - tant que des territoires resteront occupés par des forces étrangères. Cependant, dès que la paix sera atteinte, avec toutes ses conséquences, le caractère abusif et inutile de l'occupation apparaîtra clairement à tous.

Néanmoins, ce n'est qu'avec une volonté politique réelle de la part de tous les gouvernements et de tous les peuples intéressés et avec leur participation effective qu'il sera possible de trouver et d'appliquer une solution juste, pacifique et durable au conflit.

Nous serions heureux de croire que nous allons vers une telle solution, une solution qui pourrait donner la paix aux peuples du Moyen-Orient dans un avenir pas trop éloigné, couronnant ainsi de succès les efforts patients qui ont été entrepris et qui se poursuivent et dont le plus récent a été l'initiative noble et courageuse du Président des Etats-Unis en convoquant le sommet de Camp David. Pour limitées qu'elles puissent être, toutes les mesures tendant à réduire le risque d'un affrontement violent pendant la période qui reste nécessaire pour aboutir à des solutions définitives méritent notre soutien.

Mais il ne faut pas en attendre de miracles - car ce serait vraiment un miracle qu'il soit possible, en une réunion de quelques jours de trouver une solution définitive à un problème qui, en 30 ans, a peu à peu gagné en complexité et en difficultés. Dans une région où tant d'intérêts nationaux, tant d'idéologies divergentes - pour ne pas dire opposées - se croisent ou se trouvent en conflit, où tant d'intérêts vitaux pour la communauté mondiale tout entière sont en jeu, où toutes les questions en discussion sont maintenant chargées de passion, ce qui rend impossible une optique rationnelle, nous devons nécessairement nous attendre à ce que la route menant à la paix soit longue, sinueuse et pleine d'obstacles. Nous nous félicitons donc des mesures visant à la paix mais nous ne les surestimons pas;

M. Correa Gago (Portugal)

nous ne nourrissons pas non plus l'illusion dangereuse que les résultats obtenus - pour encourageants qu'ils soient - aboutissent sous peu au règlement d'ensemble qu'exige le Moyen-Orient, conformément à l'esprit et à la lettre des résolutions appropriées que les Nations Unies ont adoptées en la matière.

C'est dans ce même esprit que nous avons suivi l'évolution de la situation en Afrique - dans le même esprit mais peut-être avec des préoccupations supplémentaires, du fait de la sympathie et des liens culturels et historiques qui nous attachent de façon irrévocable à ce continent. Nous le faisons sans autre but que d'affirmer la solidarité que mérite la lutte qui continue d'être menée contre le colonialisme et le racisme sous leurs formes les plus intolérables.

Nous avons toujours estimé que ce n'est que grâce à une discussion ouverte des idées et des problèmes entre Africains qu'il serait possible de trouver des solutions durables aux problèmes du continent; et pour la première fois, après la décolonisation et le retour de mon pays à la démocratie, nous avons été invités cette année à participer au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Khartoum, où nous avons joui de la généreuse hospitalité du Gouvernement du Soudan. Et nous avons été véritablement heureux de voir combien peut être créatif, fécond et digne un débat qui met face à face des hommes de cultures différentes mais qui sont cependant unis dans la défense juste et légitime de causes qu'ils considèrent comme pouvant rehausser le prestige de l'Afrique, de ses peuples, de ses traditions et la vitalité et la richesse de son avenir.

Nous croyons aux perspectives de cet avenir et à la détermination des peuples et des gouvernements africains de définir les modèles de leur destinée nationale, par l'exercice des pleins pouvoirs de leur souveraineté, une souveraineté souvent conquise à un prix très élevé. C'est pourquoi nous sommes de plus en plus préoccupés de voir que l'Afrique peut devenir une fois encore un terrain d'affrontements entre des blocs de grandes puissances étrangères aux réalités et aux intérêts de l'Afrique. Nous exprimons donc de la façon la plus ferme qui soit notre espoir de voir la stabilité des gouvernements africains légitimée et sanctionnée par leurs peuples dans une lutte ardue et prolongée pour l'indépendance et pour la définition de leurs identités nationales.

M. Correa Gago (Portugal)

Nous suivons les problèmes qui sont une source de préoccupation pour la majorité des pays africains avec un strict respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays tiers. Cependant, nous ne pouvons éviter de constater avec une profonde inquiétude des situations qui, en théorie ou en pratique, institutionnalisent la discrimination raciale ou toute autre forme d'oppression qui, en fait, sont un déni flagrant des droits fondamentaux de l'homme. Aucun argument historique ne peut être évoqué pour retarder les solutions qu'exigent la conscience de la communauté internationale et la dignité même de l'homme.

Ainsi, à propos de l'Afrique australe, nous exprimons l'espoir qu'au sein de cette Organisation, où grâce à des mécanismes créés par elle, des solutions rapides seront trouvées aux problèmes que l'humanité estime chaque jour plus intolérables. Ce sont : l'apartheid, la forme suprême du racisme, de l'iniquité et de l'injustice; l'indépendance de la Namibie, avec le respect total de son unité territoriale et de son intégrité - une indépendance presque obtenue grâce aux bons offices des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, à la persévérance desquels nous rendons hommage, mais une indépendance qui, malheureusement, aujourd'hui reste encore une promesse chargée de risques d'échec; et enfin le drame du Zimbabwe où, malgré tous les efforts, il n'a pas encore été possible de trouver une formule qui pourrait mettre fin à une guerre doublement fratricide, une guerre aux conséquences tragiques non seulement pour le peuple du Zimbabwé, mais aussi pour les pays voisins.

M. Correa Gago (Portugal)

Toujours dans le domaine des problèmes qui nous préoccupent plus directement, nous ne saurions nous abstenir de mentionner le cas du Timor oriental où nous estimons que les Nations Unies devraient promouvoir le respect des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité tendant à donner au peuple de ce territoire la possibilité d'exercer son droit légitime à l'autodétermination. Les résolutions innombrables et pertinentes concernant le droit des peuples à l'autodétermination adoptées ici conformément aux principes contenus dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale constituaient la base du processus de décolonisation que mon pays a mené depuis avril 1974. Cependant, la tendance des événements au Timor oriental n'a pas permis au peuple de ce pays d'exercer ce droit. C'est pourquoi nous adressons un appel urgent à tous ceux qui peuvent intervenir en la matière afin que la population du territoire du Timor oriental puisse s'exprimer librement sur son propre avenir.

Sur un autre plan, nous aimerions joindre notre voix à tous ceux qui, ici comme dans d'autres organes des Nations Unies, et au sein des institutions spécialisées ont demandé comment il était possible que dans un monde connaissant un progrès scientifique et technique toujours croissant, des situations dramatiques et alarmantes de pauvreté, d'insatisfaction et d'inégalité continuent d'exister et de se multiplier. C'est pourquoi nous appuyons toutes les initiatives visant à instaurer un nouvel ordre économique international. Mais nous ne saurions dissimuler notre déception de voir le peu de progrès enregistré en ce sens. Les difficultés qui se sont élevées doivent être abordées de front, avec courage, et des remèdes adéquats doivent y être trouvés.

Car malgré la volonté sincère des coauteurs et des partisans des résolutions et des initiatives, et vu la gravité des problèmes soumis à l'examen, rien ne saurait être réalisé concrètement sans la création d'un mouvement vaste et global de solidarité politique, mouvement qui reconnaîtrait les aspirations des nations les plus démunies du Globe, qui les les interpréterait et qui obligerait les centres essentiels de prise de décisions et dont les actions sont décisives à en tenir compte.

M. Correa Gago (Portugal)

Dans ce contexte, le Portugal attache la plus grande importance à la poursuite du dialogue Nord-Sud. C'est avec une appréhension certaine que nous constatons l'impasse récente au sein du Comité plénier créé en vertu de la résolution 32/174. Nous espérons que cet obstacle pourra être surmonté au cours de la présente session de l'Assemblée générale, accélérant par là même le processus qui garantira, grâce à l'instauration du nouvel ordre économique international nécessaire, une croissance économique plus pleine et plus équilibrée, dont les fruits seront partagés de façon égale entre les membres les plus riches et les membres les plus pauvres de la communauté mondiale.

Dans ce même contexte, le Portugal se félicite des efforts entrepris au cours de plusieurs années par la Conférence sur le droit de la mer. La convocation de la Conférence constitue certainement l'une des initiatives historiques des Nations Unies; elle s'efforce de trouver des solutions justes et équilibrées à la préservation et à l'exploitation des richesses communes à toute l'humanité que constituent les ressources de la mer.

En d'autres domaines également, les Nations Unies ont un rôle fondamental à jouer. J'aimerais mentionner plus particulièrement le désarmement et les droits de l'homme. Le Portugal appuie le désarmement général et complet, principe figurant dans sa Constitution, et de ce fait, nous nous félicitons des mesures qui ont été prises dans ce sens lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le fait que celle-ci ait eu lieu était déjà significatif pour les Nations Unies, car c'est au sein de cette organisation que des négociations importantes auront lieu.

Bien que nous ne considérions pas que les résultats atteints lors de cette session extraordinaire aient été spectaculaires, nous les apprécions dans la mesure où nous disposons maintenant d'un cadre rationnel. Des organes qui, nous l'espérons, seront efficaces ont été créés et commenceront à fonctionner conformément à une stratégie de désarmement, ainsi qu'il est dit dans la Déclaration approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire. Des principes et des priorités ont été définis; un document a été établi afin de guider nos travaux dans ce domaine; des idées ont été exprimées et nombre d'entre elles sont devenues des propositions que nous devons maintenant examiner et étudier. Enfin, il y a un programme d'action.

M. Correa Gago (Portugal)

Tous ces efforts doivent recevoir notre appui, compte tenu du danger de guerre nucléaire dont le germe est inhérent à chaque conflit, et étant donné l'absurdité actuelle que constitue le sous-développement de régions du monde si étendues, ainsi que le volume des ressources techniques et financières absorbées par l'industrie de l'armement et le commerce des armes.

Nous commémorons cette année le trentième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. Les activités des Nations Unies dans ce domaine retiennent plus particulièrement notre attention. Compte tenu de l'importance que cela présente à nos yeux, d'autant plus que le Portugal a été élu cette année pour la première fois au sein de la Commission des droits de l'homme, je m'arrêterai quelques instants sur cette question, et notamment sur deux aspects qui, à mes yeux, sont tout particulièrement pertinents : je veux parler de la contradiction possible entre la nécessité de protéger les droits de l'homme dans tous les pays et l'obligation de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat quelconque; et ensuite de la hiérarchie ou de l'importance relative des diverses catégories de droits de l'homme.

Pour ce qui est du premier problème, je crois que nous pouvons accepter les prémisses ou les principes fondamentaux suivants : premièrement, le thème des droits de l'homme fait l'objet de traités et de conventions internationales, y compris la Charte même des Nations Unies; ainsi, l'on ne saurait donc dire que la protection de ces droits est une question qui ne relève que de la juridiction interne de chaque Etat; deuxièmement, les limites du droit international et celles des droits divers garantis par les lois nationales en matière de droits de l'homme ne coïncident pas nécessairement. Il n'est pas surprenant que les législations nationales de certains Etats aient un domaine d'application plus large ou contiennent des mécanismes plus efficaces pour la protection des droits de l'homme. Ainsi, tout ce qui peut être protégé en vertu du droit d'un Etat donné ne tombe pas nécessairement sous le coup du droit international. Mais cette juridiction existe; elle concerne un domaine précis et dispose des moyens d'application qui lui sont propres.

M. Correa Gago (Portugal)

Troisièmement, la situation existante en matière des droits de l'homme dans divers pays met en cause des questions et des aspects qui, même s'ils concernent l'exercice ou la protection de ces droits, sont d'ordre interne et relèvent de la juridiction exclusive de chaque Etat. Nous comprenons que l'examen des aspects pertinents du point de vue international des droits de l'homme ne devrait pas en fait constituer un prétexte pour s'ingérer dans les affaires internes; nous comprenons également d'autre part que l'interdiction de cette ingérence ne devrait pas empêcher l'examen de ces droits.

Partant de ces prémisses, le Portugal ne considère pas valable en tant qu'argument général l'affirmation selon laquelle la discussion sur une situation existante dans un pays donné, dans le domaine des droits de l'homme, constitue nécessairement une ingérence dans ses affaires internes. D'un autre côté, nous sommes conscients des risques qu'il y a à outrepasser les limites du domaine de préoccupation internationale - car si on dépasse ces limites on s'ingère effectivement dans les affaires internes - et nous sommes conscients - pour des circonstances évidentes - du danger qu'il y aurait à utiliser la chose à des fins politiques. Pour notre part, nous avons l'intention de respecter scrupuleusement les limites du droit international en la matière et nous ne manipulerons jamais la question des droits de l'homme en tant que moyen permettant d'atteindre d'autres fins.

Un autre aspect qui fait parfois l'objet de polémiques au cours des débats sur les droits de l'homme est celui de l'existence d'une hiérarchie dans les divers types ou catégories de ces droits. En écoutant ces échanges, on pourrait penser qu'il y a une concurrence entre les droits civils et politiques d'une part et les droits économiques, sociaux et culturels d'autre part.

A notre avis, c'est là un faux problème car nous estimons que ce qui est fondamental, c'est la protection de tous. Les situations historiques peuvent rendre les peuples plus sensibles à un certain type de droit; les conditions socio-politiques peuvent montrer que certains droits sont plus vulnérables et appellent, donc, une protection plus grande; les conditions socio-économiques peuvent, à un moment donné, appeler une attention plus urgente sur une catégorie donnée de droits, car ce n'est que lorsque ces droits sont protégés que les peuples peuvent réellement croire au respect des autres droits.

M. Correa Gago (Portugal)

Mais il n'y a pas de droits de première classe ou de droits de deuxième classe. Il n'y a pas de lois dont la protection insuffisante légitimerait ou justifierait la non-reconnaissance d'autres lois, et enfin il n'y a pas de lois dont l'importance historique, soulignée par les luttes menées en leur nom, peuvent permettre l'oubli d'autres droits d'une importance humaine égale.

Le problème n'est pas celui d'une hiérarchie des droits, mais plutôt celui d'essayer d'assurer une protection toujours plus grande et plus efficace de tous les droits, et de persister à espérer que le progrès de la société humaine continuera d'élargir le domaine des droits de l'homme, en établissant des concepts qui ne sont aujourd'hui que des espoirs ou dont les faiblesses sont excusées par les imperfections de la société.

Nous devons commencer par le faire sur le plan interne, dans chacun de nos pays, et je puis déclarer que le Portugal avec sa Constitution, ses lois et ses pratiques quotidiennes ne saurait être accusé de ne pas pratiquer dans les faits ce qu'il prêche. Conscients de la solidarité qui lie tous les peuples du monde, nous devons également accorder notre pleine coopération aux organes internationaux chargés de la protection universelle des droits de l'homme. Pour ce faire, dans chaque cas donné, sur le plan interne ou international, les méthodes diffèrent certainement. Mais l'objectif reste le même, ainsi que notre détermination.

En renouvelant le désir de mon pays de continuer à renforcer sa coopération avec les Nations Unies, je me permets de confirmer une fois encore, même brièvement, ce que nous avons déclaré dans cette instance depuis que mon pays est à nouveau régi par des institutions démocratiques.

Nous avons assumé nettement et nous continuerons d'assumer nos responsabilités en tant que nation européenne dont les liens historiques les plus significatifs nous placent aujourd'hui même dans le groupe des pays qui ont trouvé, grâce à l'institutionnalisation du pluralisme idéologique, le modèle d'organisation sociale et politique qui sert au mieux les intérêts de leurs peuples.

M. Correa Gago (Portugal)

En tant qu'Européens, et étant donné l'esprit d'entreprise et de risque scientifique qui a toujours été une caractéristique marquée de la vie occidentale, nous avons été conduits par un destin historique à maintenir une présence séculaire et continue sous d'autres latitudes et dans d'autres continents. Revenus maintenant en Europe, nous sentons que nous avons laissé de par le monde - en Amérique, en Afrique, en Asie - des liens culturels qui nous imposent des obligations, un appel et une identité qui ne peuvent nous laisser indifférents. Nous avons acquis des possibilités de vivre ensemble dans l'harmonie que nous aimerions saisir pleinement.

Nous allons nous efforcer constamment, par notre participation à la vie internationale, et notamment, au sein des Nations Unies et des institutions spécialisées, d'assumer l'ensemble des responsabilités que nous sommes heureux d'avoir, et d'apporter notre contribution à l'établissement d'une plus grande compréhension entre les peuples et au maintien de la paix.